

Comment procéder ?

Pour les Appels urgents, veuillez s.v.p:

- 0 Changer éventuellement la date selon le jour de l'envoi.
- 1 Imprimer chaque lettre (ou lettre-pétition) en deux exemplaires.
- 2 **Compléter** les lettres avec **votre nom, prénom et adresse complète** (en haut à gauche), ainsi qu'avec **votre signature** (en bas). Faites **compléter/signer les lettres-pétition par d'autres personnes** (en bas).
- 3 **Pour chacun des deux cas**, envoyer **un exemplaire à l'adresse indiquée à l'étranger**, et un **autre, en général à l'ambassade concernée en Suisse, ou dans un pays voisin** (si possible avec un petit mot d'accompagnement).
- 4 **Envoyer les lettres (ou lettres-pétition) dès que possible, mais avant le 15 juillet 2020**

Si d'autres canaux de communications sont indiqués (**Fax, Email, Twitter, etc.**) vous pouvez également les utiliser.

Attention, n'envoyez pas les lettres (ni les lettres-pétition) signées à l'ACAT-Suisse, mais directement aux autorités concernées.

Merci également de respecter les délais indiqués.

REMARQUE IMPORTANTE : Si le destinataire du courrier vous répond, merci de nous transmettre rapidement copie du courrier, ceci est important pour notre suivi !

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions (cf. coordonnées ci-dessous).

Nous vous remercions chaleureusement pour votre engagement et votre soutien !

Cordiales salutations

M. Dominique Joris

Chargé d'interventions et des dossiers juridiques

ACAT-Suisse Schweiz Svizzera Switzerland

Speichergasse 29 – Postfach

3001 Bern – Tel. +41 31 312 20 44 – www.acat.ch

IBAN: CH16 0900 0000 1203 9693 7

Présence: lundi à jeudi / anwesend: Mo bis Do